

Le BRIOTTIN



Mars 2023



CAMPAGNE DE BROYAGE



Venez déposer vos branchages !

**Du lundi 27 mars
au lundi 10 avril**

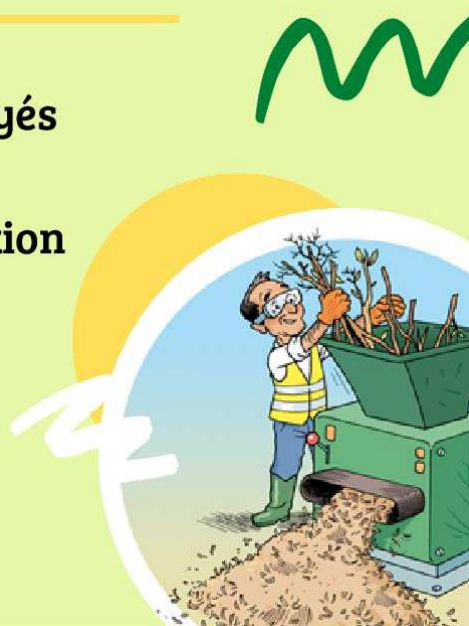


Point de dépôt de BRION
Derrière le cimetière
(Zone matérialisée par des barrières)

Branchages de diamètre max. 5 cm

**Les branchages collectés seront broyés
en fin de campagne.
Cette action contribue à la préservation
de l'environnement et vous évite
d'aller en déchèterie !**

Communauté de Communes du Jovinien
11 Quai du 1er Dragons 89300 JOIGNY
03.86.62.47.95 / accueil@ccjovinien.fr



Le mot du maire



Chères Brionaises,
Chers Brionais,

Déjà un trimestre presque passé en 2023. Nous travaillons activement à la construction du budget avec pour but de faire encore plus attention que d'habitude aux dépenses. L'inflation et l'explosion des coûts de l'énergie ont marqué ce début d'année. Cependant, Brion étant une petite commune rurale, nous avons la chance de pouvoir encore bénéficier des tarifs réglementés de l'énergie. D'autre part, nous allons également bénéficier des mesures gouvernementales, notamment le « Filet de Sécurité », ce qui va permettre de compenser en partie ces hausses.

Il y aura trois chantiers majeurs cette année à Brion :

La fin de la réfection de la route de Bussy, qui a pris du retard mais qui verra les luminaires remplacés et les trottoirs refaits dans la continuité de la première tranche.

La fin des travaux du cimetière, qui permet la reprise et la mise en sécurité des concessions à l'état d'abandon.

Le passage de l'éclairage public en LED, qui est actuellement à l'étude par les services du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne. Cela devrait nous permettre des économies de 50% sur la facture d'électricité communale.

Une rencontre a eu lieu dernièrement avec les associations brionaises pour faire le point sur les manifestations de l'année. Elle sera riche en animations diverses et variées grâce aux bénévoles qui ne comptent pas leur temps pour animer le village.

Nous aurons l'occasion de nous croiser lors de ces événements.

Philippe PETIT

Sommaire

La mairie

2 En direct de la mairie

Notre village

12 Nos associations

16 Marché

17 Ça s'est passé ...

19 École buissonnière

Envie d'apprendre

21 Papill'ons et papill'ottes

RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Lundi de 9 h 00 à 12 h 00

Mardi de 9 h 00 à 12 h 00

Jeudi de 9 h 00 à 12 h 00

Vendredi de 9 h 00 à 12 h 00

Site internet : <https://www.brion-yonne.fr>

Facebook : <https://www.facebook.com/communedebrion/>

Instagram : [commune_brion_89](#)

En direct de la mairie

RÉSUMÉ DU CONSEIL MUNICIPAL - 19 OCTOBRE 2022

CIMETIÈRE : RELEVAGE DES CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON

La procédure de reprise des concessions en état d'abandon est arrivée à échéance.

Des devis ont été demandés pour le relevage des concessions en état d'abandon. Les pompes funèbres de France ont été choisis pour un montant de 49 880,00 € TTC

Les travaux consistent en :

- La création d'un ossuaire communal sur 3 concessions relevées
- La création d'un ossuaire « Morts pour la France » dans lequel seront placés les restes des soldats morts lors des conflits et dont les sépultures seraient dans la procédure de reprise
- Le relevage et la mise en ossuaire de 109 tombes

NOËL : COLIS DE FIN D'ANNÉE DES ÂÎNÉS

Renouvellement des colis de Noël pour les personnes de 70 ans et plus qui n'ont pas pu participer au repas communal. Le traiteur « Le Faubourg » a été retenu pour les montants suivants :

- Colis simple : 30,00 €
- Colis double : 60,00 €

Les conjoints qui n'ont pas atteint l'âge peuvent bénéficier du colis moyennant la somme de 30,00 €. Les personnes en maison de retraite auront une boîte de chocolats.

NOËL : EMPLOYÉS COMMUNAUX

Acquisition de bons d'achats pour le Noël du personnel : 5 agents (Service technique : 3 agents, Administratif : 1 agent et ATSEM : 1 agent) à 100,00 € = 500,00 € x 4% de remise = 480,00 €.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

- Les modifications du PLUi seront fermes et définitives à compter du 12 décembre prochain.
- La CCJ propose aux particuliers une opération broyage de végétaux durant un temps donné derrière le cimetière.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Reprise des Travaux Route de Bussy. Les traversées de routes se feront pendant les vacances scolaires d'octobre.
- La girouette des pompiers est au local du CPI.
- Le branchement du Pylône 4G doit se faire courant novembre.
- Suite aux réclamations d'ANTARGAZ concernant l'augmentation des prix sans rien demander et après réclamation de notre part, nous avons obtenu des avoirs.
- Le Marché de Noël aura lieu le dernier dimanche de novembre et il est complet.
- Le conseil d'école a eu lieu le 18 octobre dernier :
 - ⇒ Effectif total du RPI : 95 enfants
 - ⇒ Les travaux de rénovation de l'école de Bussy sont terminés (nouveaux mobiliers, ...)
 - ⇒ À l'école de Brion les exercices d'incendie et d'intrusion ont été faits.
 - ⇒ Le projet scolaire de Brion est la fresque. À Bussy ils ont divers projets.
 - ⇒ La grande lessive aura lieu le 20 octobre dans la cour de la mairie.
 - ⇒ À Bussy il y a des problèmes de harcèlement. Intervention des gendarmes durant 1 journée.
- Discussion avec l'académie pour que les enfants de Bussy aillent au collège Jacques Prévert à Migennes.

En direct de la mairie

- La vitesse est excessive dans les rues de Brion. Un chien a été écrasé dernièrement.
- Les charmilles sur le parking du cimetière sont à revoir.
- Il y a des vols de chrysanthèmes au cimetière.
- Affouages : mettre des informations sur les affichages municipaux et sur PanneauPocket. Il y aura des têtes de chènes à Bussy et à la Fourchette.

RÉSUMÉ DU CONSEIL MUNICIPAL - 1^{er} DÉCEMBRE 2022

ATELIERS DE NOËL : « PRESTATION MAQUILLAGE AVEC MEL'ART »

Les ateliers de Noël auront lieu le dimanche 18 décembre prochain à la salle des fêtes. Il est proposé qu'une maquilleuse vienne animer un atelier maquillage et sculpture de ballons. La prestation de Mel'Art s'élève à 200,00 € TTC.

DÉSIGNATION D'UN ÉLU RURAL RELAIS DE L'ÉGALITÉ

Le projet de l'Association des Maires Ruraux de France se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

- La désignation d'un élu référent au niveau départemental et l'identification d'un élu volontaire pour être « relais de l'Égalité » au niveau du conseil municipal,
- La formation des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination, grâce à une formation inédite et « spéciale élu »,
- La mise en place d'un réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales.

Deux élues sont intéressées mais demandent à réfléchir. La décision est reportée.

CONVENTION « SCHÉMA COMMUNAL DE DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE »

Convention avec l'Agence Technique Départementale (ATD) pour l'élaboration du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie.

L'ATD aura pour mission de :

- Définir les besoins
- Faire une étude
- Réaliser le schéma

Les honoraires pour cette prestation sont de 2 275 € HT soit 2 730 € TTC.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Grace à notre contrat Groupama nous avons droit à la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde gracieusement. Il est en cours de rédaction.

Le Plan Communal de Sauvegarde sert à :

- Réagir à une situation de crise
- Constituer une cellule de crise
- Définir des lieux de rassemblement
- Définir des lieux d'accueil

CENTRE FRANCE : OFFRE SITE INTERNET

Actuellement le site internet de la commune est hébergé chez ARNIA (E-Bourgogne). Il est très compliqué à mettre à jour et va devenir payant en plus de la cotisation annuelle.

Centre France propose la création d'un site internet avec une mise en route à 3 500,40 € TTC.

En direct de la mairie

Une subvention est possible avec France Relance à hauteur de 80%, soit un reste à charge pour la commune d'environ 700,08 €. L'assistance annuelle est de 392,40 € TTC.

FÉDÉRATION DES EAUX PUISAYE-FORTERRE : MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil Municipal accepte les nouveaux statuts de la Fédération des Eaux Puisaye-Forterre.

CDG89 : ADHÉSION « RETRAITE A FAÇON »

Une convention avec le Centre De Gestion 89 est adoptée afin de se substituer à la Commune pour accomplir les tâches concernant les dossiers de retraite des agents.

L'adhésion annuelle forfaitaire s'élève à 70 € pour la gestion de 4 agents (titulaires).

RPI BUSSY/BRION : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU PÉRISCOLAIRE

Le service périscolaire du RPI Bussy/Brion doit modifier son règlement suite à des problèmes avec la garderie du matin qui oblige un agent à rester seul avec un enfant ce qui est strictement interdit.

Tout retard et/ou absence non-justifié constaté d'un enfant inscrit sur le planning à la garderie du matin, sera facturé 5,00 €/quart d'heure.

AFFAIRE GASCARD : CONVENTION AVEC Me JOURDAIN

Suite à l'effondrement de la façade de la maison GASCARD cet été, la procédure d'expropriation a été annulée et remplacée par une procédure judiciaire.

Maître JOURDAIN, du cabinet Acta Publica d'Auxerre, a été contacté et propose une convention d'honoraires (frais ouverture dossier : 120€, tarif horaire : 200€). Une prise en charge partielle est possible par notre assureur Groupama.

TÉLÉPHONIE

Des solutions pour diminuer les coûts de la téléphonie dans les bâtiments communaux (mairie, école, bibliothèque, salle des fêtes) sont à l'étude.

SALLE DES FÊTES : TOITURE

La toiture de la salle des fêtes montre des signes de faiblesse (toiture gondolée côté château). Des devis de remaniement ont été demandés.

ÉGLISE : TOITURE CLOCHER

Des ardoises sur le clocher se sont décrochées. Des devis de repiquage ont été demandés.

CIMETIÈRE : RETRAIT DE CONCESSIONS DE LA PROCÉDURE D'ABANDON

Suite à la procédure d'abandon des concessions, la famille des concessions 74, 75 et 76 du carré 2 s'est manifestée et demande leur retrait de la procédure. Le Conseil Municipal valide ce retrait. La famille s'engage à remettre les tombes en état et à les entretenir.

BUDGET COMMUNE : ADMISSION EN NON-VALEUR

Admission en non-valeur sur le budget communal d'une valeur de 100 € concernant une demande de trop perçu pour la Société Alliance Sud Expertise.

BUDGETS : PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES DOUTEUSES

Pour des questions de qualité comptable, les créances douteuses doivent être provisionnées dans les budgets de manière dégressive. Un tableau de pourcentage est adopté pour tenir

En direct de la mairie

compte de la dépréciation de ces créances.

BUDGET EAU : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

À la suite d'impayés de factures d'eau, il faut procéder à une modification du budget eau 2022 par une décision modificative comme suit :

- Compte 61523 - 3 000 €
- Compte 65888 + 3 000 €

BUDGET EAU : ADMISSION EN NON-VALEUR

Admission en non-valeur de créances de factures d'eau pour un montant total de 2 995,33 €.

TARIFS COMMUNAUX 2023 : SALLE DE FÊTES ET SALLE DU 8 PLACE DE L'ÉGLISE

Pour tenir compte de l'augmentation de l'énergie, les tarifs des salles communales sont modifiés comme suit à partir du 1^{er} janvier 2023 :

Salle des fêtes « Les Granges du Château »

HABITANTS DE BRION	TARIF ACTUEL	TARIF +5%	TARIF +10%
Jour en semaine	80,00 € <i>Acompte 20,00 €</i>	84,00 € <i>Acompte 21,00 €</i>	88,00 € <i>Acompte 22,00 €</i>
Week-end	Été : 240,00 € <i>Acompte 50,00 €</i>	252,00 € <i>Acompte 52,50 €</i>	264,00 € <i>Acompte 55,00 €</i>
	Hiver : 250,00 € <i>Acompte 50,00 €</i>	262,50 € <i>Acompte 52,50 €</i>	275,00 € <i>Acompte 55,00 €</i>
Jour férié (hors week-end)	130,00 € <i>Acompte 50,00 €</i>	136,50 € <i>Acompte 52,50 €</i>	143,00 € <i>Acompte 55,00 €</i>

EXTÉRIEURS	TARIF ACTUEL	TARIF +5%	TARIF +10%
Jour en semaine	120,00 € <i>Acompte 30,00 €</i>	126,00 € <i>Acompte 31,50 €</i>	132,00 € <i>Acompte 33,00 €</i>
Week-end	Été : 330,00 € <i>Acompte : 60,00 €</i>	346,50 € <i>Acompte : 63,00 €</i>	363,00 € <i>Acompte : 66,00 €</i>
	Hiver : 350,00 € <i>Acompte : 60,00 €</i>	367,50 € <i>Acompte : 63,00 €</i>	385,00 € <i>Acompte : 66,00 €</i>
Jour férié (hors week-end)	180,00 € <i>Acompte : 60,00 €</i>	189,00 € <i>Acompte : 63,00 €</i>	198,00 € <i>Acompte : 66,00 €</i>

En direct de la mairie

Salle du 8 place de l'Église :

HABITANTS DE BRION	TARIF ACTUEL	TARIF +5%	TARIF +10%
Demi-journée	15,00 €	15,75 €	16,50 €
Journée	30,00 €	31,50 €	33,00 €

EXTÉRIEURS	TARIF ACTUEL	TARIF +5%	TARIF +10%
Demi-journée	20,00 €	21,00 €	22,00 €
Journée	40,00 €	42,00 €	44,00 €

ACHAT DE DÉFIBRILLATEURS

Suite à la décision de mettre 2 défibrillateurs, un à la salle des fêtes et un autre à la Fourchette, des devis vont être demandés.

ÉCOLE HÉLÈNE GAMET : DEVIS PROJET « FRESQUE »

L'école a un projet de fresque sur le mur de la cour de récréation. Un budget est à prévoir pour les fournitures (388,10 €) et la peinture (193,80 €).

AFFOUAGES : TARIFS 2022-2023

Les affouages 2022/2023 auront lieu dans les parcelles suivantes :

- N°26 (La Fourchette) : 48 têtes de chênes et hêtres à environ 3 stères/tête
- N°31 (Bussy-en-Othe) : 55 têtes de chênes à environ 2 stères/tête
- Éventuellement parcelle 32 s'il en fallait plus (ouverture de chemins)

Répartition entre Bussy et La Fourchette par tirage au sort.

Les 3 garants sont : MM. Philippe MAUNY, Éric SEGADO et Bruno COMMENGE

EMPRUNT

Lors de l'élaboration du budget communal, un emprunt était inscrit pour l'achat du tracteur communal.

Trois établissements bancaires ont été contactés et c'est l'offre du Crédit Mutuel qui a été retenue avec un montant de 50 000 ,00 €, sur une durée de 5 ans avec une échéance trimestrielle de 2 670,71 €.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

- Augmentation de la redevance des Ordures Ménagères, la CCJ communiquera sur le sujet prochainement.
- Le projet d'agrandissement de l'incinérateur à SENS se relance.
- Vente d'une parcelle à la société Doras.
- Possibilité d'un projet de facturation trimestrielle pour la Redevance des Ordures Ménagères.
- Le vote pour les dates d'ouverture des magasins le dimanche a été effectué.

En direct de la mairie

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Travaux Route de Bussy : les enfouissements sont faits et les enrobés des tranchées aussi. Les trottoirs sont prévus pour le printemps 2023.
- Pylône FREE : branchement le 13 décembre 2022.
- Participation citoyenne : une réunion a eu lieu avec la Gendarmerie et les citoyens référents. La Gendarmerie alerte sur les vols de voiture notamment.
- Salle des fêtes : les chaises sont vieillissantes et cassent et commencent à manquer. Voir pour un achat sur le prochain budget.
- Point Eau Incendie (PEI) : le contrôle périodique a été effectué par IDR2 (602,40 €).
- Taxe d'aménagement : le transfert d'une partie de cette taxe à la CCJ est en suspens.
- Filet de sécurité énergie : la commune est éligible (environ 6 007 €).
- Lecture du courrier de M. Patrick BLIN sur un problème d'assainissement non collectif.
- Des trottinettes circulent la nuit sans éclairage ni vêtements réfléchissants. C'est dangereux.
- La buse à l'angle de la Rue des Acacias et de la Rue Roger Lata est bouchée.
- La Rue Roger Lata est très abîmée ainsi que la plate-forme de retournement au bout de la rue.
- Des mots concernant les règles de stationnement devant l'école Hélène Gamet ont été mis dans les cahiers des enfants à destination des parents.
- Remerciements :
 - Aux enfants de l'école pour leurs jolies cartes pour les colis de fin d'année.
 - À Julie Carra, Séverine Commeau et les employés communaux pour l'organisation du Marché de Noël. Il y a eu Beaucoup de monde, ce fut un vrai succès. À noter la visite de M. Nicolas SORET et de Mme Béatrice KERFA (directrice de l'Office de Tourisme du Jovinien).

RÉSUMÉ DU CONSEIL MUNICIPAL - 23 DÉCEMBRE 2022

BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°3

Suite à une erreur d'imputation lors de l'élaboration du budget communal 2022, il est nécessaire de prendre une décision modificative comme suit pour l'achat du tracteur communal :

- Compte 215731 - 50 000 €
- Compte 21828 + 50 000 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Néant

ÉTAT-CIVIL 2022

La Commune de Brion a enregistré en 2022 :

- **7 naissances** : 4 petits garçons et 3 petites filles, bienvenue à eux
- **2 mariages**, nous renouvelons nos vœux de bonheur aux jeunes mariés
- **5 décès**, nous avons une pensée pour eux et leurs proches

En direct de la mairie

LE MAIRE, LES ADJOINTS ET LE CONSEIL MUNICIPAL

LE MAIRE :

Le Maire agit sous le contrôle du Conseil Municipal mais aussi sous le contrôle du Préfet du département.

EXÉCUTIF DE LA COMMUNE	AGENT DE L'ÉTAT
Prépare et exécute les décisions du Conseil Municipal	Officier de l'État Civil
Prépare et exécute le budget communal	Officier de Police Judiciaire
Est le responsable hiérarchique des agents communaux	Organise les élections
Prend des arrêtés municipaux	Statue sur les demandes d'inscriptions sur les listes électorales
Représente la Commune en justice	Chargé du recensement citoyen
	Organise les cérémonies patriotiques sur la Commune

Il détient des pouvoirs de police :

- **Police administrative : préservation de l'ordre public**
 - Préservation de la tranquillité publique (bruits de voisinage...)
 - Sécurité publique
 - Salubrité publique (hygiène, prévention des accidents, de la pollution...)
 - Respect de la dignité humaine
 - Autorisations ou refus d'occupation du domaine public
 - Exécution des actes de l'État
- **Police municipale et rurale**
- **Police spéciale du Maire :**
 - Délivrance des permis de construire
 - Circulation et stationnement
 - Autorisation de stationnement des taxis
 - Assainissement
 - Animaux dangereux et errants
 - Édifices menaçant ruine
 - Funérailles et cimetières
 - Débits de boisson
 - Affichage, publicité, enseignes

La Maire a la qualification **d'Officier de Police Judiciaire** sur sa commune. Dans ce cadre il peut, entre autres, constater une infraction pénale, préserver des éléments de preuve, faire arrêter les auteurs d'une infraction...



En direct de la mairie

LES ADJOINTS :

À Brion, il y a 3 Maires-Adjointes qui ont chacun des attributions :

- 1ère adjointe : Animations, vie associative et seniors
- 2e adjointe : Affaires et transports scolaires
- 3e adjoint : Finances et budget

Ces attributions leur sont conférées par un arrêté du Maire.

Ils ont également la **qualification d'Officier de Police Judiciaire** sur le territoire de la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

À Brion, il est composé de **11 conseillers municipaux** qui, en plus du Maire et des Adjointes, donne un effectif total de **15 personnes**. C'est l'assemblée délibérative de la Commune.

Il est convoqué par le Maire et doit se réunir au minimum une fois par trimestre.

Les séances du Conseil Municipal sont publiques, tout le monde peut y assister à la condition toutefois de rester silencieux et de ne pas perturber la réunion. Sous certaines conditions précises, il peut parfois se réunir à huis-clos.

Le Conseil Municipal étudie les points à l'ordre du jour et prend les décisions qui seront exécutées par le Maire. Chaque membre dispose d'un pouvoir de vote.

La voix du Maire est prépondérante en cas d'égalité de vote.

Il contrôle l'action du Maire qui doit lui rendre compte de ses actions et décisions.

ENQUÊTE

Vous avez **entre 12 et 16 ans**, votre avis nous intéresse.

Nous aimerions savoir quelle activité vous ferait plaisir sur la commune, après-midi à thèmes, soirée jeux, association de jeunes...

Laissez vos idées, sur le mail de la mairie : mairie-brion89@wanadoo.fr, sur Messenger (par la page Facebook de la Commune) ou via le coupon-réponse ci-dessous que vous déposerez dans la boîte aux lettres de la mairie.

Nom prénom (*facultatif*) :

Idée(s) :

Comment ça marche ?

LE BRIOTTIN

Au fil des années, notre magazine d'infos du village à évolué...

Nous lui avons trouvé un nom « le Briottin » une contraction entre **Brion**, La Fourch**otte** et bulletin. Nous avons également modifié le format, le mode de préparation et d'impression.

Voici quelques secrets de fabrication de votre magazine :

Le comité de rédaction se réunit une première fois afin d'établir un calendrier de parution et de distribution... Une question récurrente : combien de parutions par an ?

Les rédacteurs réfléchissent collégalement, et il en découle un choix, financier aussi. Nous sommes cinq rédacteurs à nous répartir les différentes rubriques. Nous nous réunissons une fois par semaine, afin de faire un point sur l'évolution de notre travail. Une fois que tout le monde donne son aval (c'est-à-dire après avoir tout relu et tout corrigé) nous lançons l'édition.

Les premières années, le Briottin était imprimé par un prestataire extérieur, ce qui engendrait des frais supplémentaires et monopolisait une personne qui devait aller récupérer les magazines chez l'imprimeur.

Depuis le précédent numéro, tout se fait uniquement en interne. De A à Z, tout se fait en Mairie. Grâce à la nouvelle imprimante et son module de finition, l'impression se fait rapidement et surtout économiquement. Nous avons naturellement considérablement diminué le prix de revient.

Nous vous rappelons que vous pouvez participer à votre niveau, par exemple en nous envoyant des photos qui seront publiées ou tout autre article ou recette...



Brionais et Brionaises

RECENSEMENT 2022 COMBIEN SOMMES-NOUS ?

Début 2022, comme tous les 5 ans, nous avons été recensés par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques).

Mais à quoi sert ce recensement ?

Il sert à calculer combien de personnes vivent en France et à établir la population officielle de chaque commune. Il fournit des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

De ces chiffres découle, entre autres :

- La participation de l'État au budget des communes (Dotation Globale de Fonctionnement)
- Le nombre d'élus au Conseil Municipal
- Le nombre de pharmacies
- L'ajustement des équipements collectifs à la population (écoles, maisons de retraite, hôpitaux...)

Au total, ce sont **plus de 350 textes réglementaires** qui font référence à la population légale des communes.

Le résultat du recensement donne 2 résultats :

- **La population municipale :** ce sont les personnes qui ont leur résidence habituelle à Brion.
- **La population comptée à part :** ce sont les personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence à Brion.

On en déduit la population totale qui est la somme des deux précédentes.

	2014	2020
POPULATION MUNICIPALE	610	620
POPULATION COMPTÉE À PART	14	21
TOTAL	624	641

Selon les calculs de l'INSEE, Brion a donc gagné **10 habitants** et **7 résidents secondaires**, soit **17 personnes au total**.

Rendez-vous pour le prochain recensement en 2027 !

Nos associations

ADEL *(Association Détente Et Loisirs)*

L'A.D.EL. Vous donne rendez-vous **le jeudi à 19 h 00** pour un cours de gym dans la salle de l'ancienne Mairie.

Au programme : remise en forme, entretien, souplesse, équilibre, force musculaire... Les effets de l'activité sportive sont reconnus !

Venez découvrir, participer, apportez une bouteille d'eau, une serviette et... votre bonne humeur pour 1 h 30 d'exercices.

Contact : Pascale Beugnon-Blin - 03 86 91 91 54 et ajdp89@aol.fr



Comité des Fêtes

Le comité des fêtes est ravi de vous retrouver pour cette nouvelle année. Il s'efforce, grâce à un énorme soutien de bénévoles de plus en plus nombreux et investis, à vous préparer une année placée, sous le signe de rencontres, de sourires, et d'amusement... Nous comptons sur vous pour nous proposer des idées.

N'hésitez pas nous rejoindre pour préparer nos différentes fêtes. Suite à la démission d'Élisabeth FRANÇOIS, le bureau du comité des fêtes est ravi d'accueillir une nouvelle secrétaire ainsi que son adjointe : Mmes Mélanie CAVELIER et Stéphanie CHARRIER. Mme Julie CARRA est notre trésorière et Mme Séverine COMMEAU la présidente.

Nous nous efforcerons à animer le village durant toute cette année.

Vous pouvez contacter le comité des fêtes sur sa page Facebook ou par le mail : cdfbrion@outlook.com.



Nos associations

De Brion à Brion



Le nouveau bureau de l'association est heureux de vous annoncer que le prochain rassemblement des Brion de France aura lieu les 21, 22 et 23 juillet 2023 dans la Vienne. Lors de cette 30ème rencontre, nos amis brionnais nous accueilleront avec un feu d'artifice le vendredi soir. Pour la journée du samedi, ils nous proposent des visites qui nous feront faire des bonds dans le temps :

- la cité médiévale de Chauvigny, pour assister au spectacle « Les géants du ciel »
- Le Cornemier, pour découvrir la vie rurale de la fin du 19ème siècle au travers d'un parcours scénographique. Un voyage éducatif pédagogique et émotionnel dans une vie pas si passé !



Ce programme conviendra même aux plus jeunes. La journée débutera à 8h 45 et se clôturera avec un dîner dansant animé par l'orchestre « All Access »



La nouvelle équipe du bureau a de nombreuses idées d'animations pour ceux qui ne pourraient pas voyager, telles que :

- un concours de pétanque pour l'après-midi du 14 juillet.
- Une soirée dansante animée autour d'un repas en plein-air courant juin.

Notre prochaine réunion aura lieu le **vendredi 24 mars à 19h**, au 8, place de l'église.

Elle sera l'occasion de vous présenter plus en détail nos projets d'animations dans le village , ainsi que le 30ème rassemblement des Brion de France.

Vous aurez aussi la possibilité de vous inscrire pour la rencontre dans la Vienne et d'envisager du co-voiturage entre participants.



La tête dans les étoiles...



L'**Observatoire Astronomique Pierre Fayadat** (OAPF), situé à Joigny, a vocation à offrir, dans la plus totale gratuité, des manifestations au sein de la Communauté de Communes du Jovinien.

Dans ce cadre, il propose une conférence ouverte à tous les publics, gratuite et précédée d'une petite exposition, le **samedi 29 avril 2023** à la salle des fêtes « Les Granges du Château » **à partir de 15 h 00**.

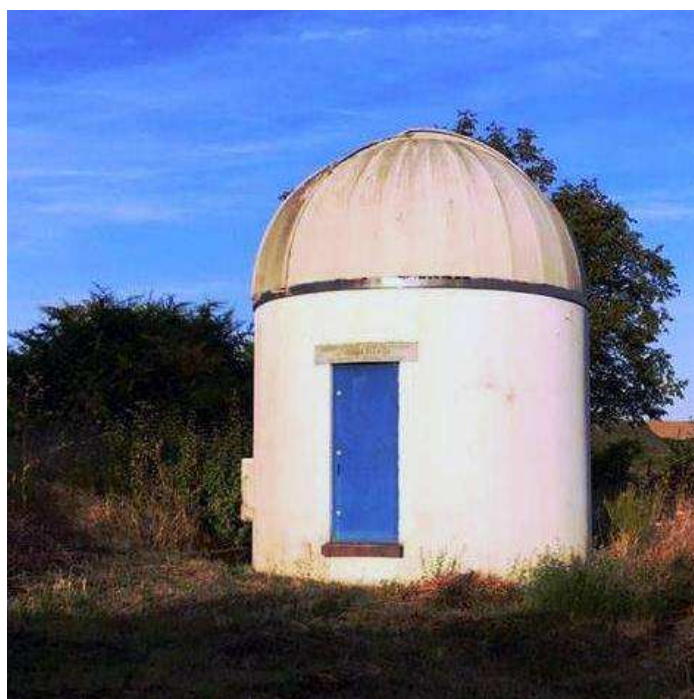
Au cours de cette conférence, présentée par Claude GARINO, membre de la Société Astronomique de France et auteur de l'ouvrage « Cadrans Solaires de Bourgogne », vous découvrirez ce que sont les cadrans horizontaux, équatoriaux ou verticaux. Vous

apprendrez pourquoi il y a une différence entre l'heure solaire du cadran et l'heure légale des horloges. Comment, au XVIII^e siècle, des cadrans qui ne possédaient que la ligne du midi, appelée « méridienne », permettaient néanmoins de remettre les horloges à l'heure, dernier sursaut du cadran solaire avant une léthargie au XIX^e siècle avec le temps du chemin de fer et l'instauration d'une heure nationale uniformisée.

Au cours de la projection, vous découvrirez les cadrans d'Auxerre, le cadran de Vermenton, le gigantesque cadran de Noyers, la méridienne de Tonnerre et tant d'autres à rechercher sur une église, un château ou sur une maison villageoise.

En parallèle de la conférence et durant deux heures avant celle-ci, des maquettes seront présentées, expliquées et commentées par le conférencier lui-même.

L'OAPF tiendra un stand, en intérieur ou non suivant les conditions climatiques, afin d'assurer sa promotion par l'animation d'ateliers découvertes.



Nos associations



Bibliothèque municipale

La bibliothèque municipale est ouverte dans les locaux de l'ancienne école Albert Saffroy, à l'intersection entre l'impasse de l'École et la rue du Vaunoyer

tous les lundis de 16 h 00 à 18 h 00.

Le prêt de livres est gratuit.

Catherine et Marie-Désirée vous attendent à l'ancienne école Albert Saffroy, impasse de l'École.

Cette année, cela fait **25 ans** que la bibliothèque municipale de Brion existe à l'initiative de Catherine Loubat (Biscotte), très vite rejointe par Édith Morisson (Mulotte).

Dans un premier temps, en **février 1998**, la bibliothèque est installée dans la Mairie (26 place de l'Église) et approvisionnée par la Bibliothèque Départementale de l'Yonne.

Son local devenu trop petit, la bibliothèque déménage au 8 place de l'Église en **octobre 2001**.

En **juillet 2005**, la bibliothèque fait place à un dépôt de pain et va s'installer dans une partie du foyer communal au 16 rue de la République.

Enfin, suite au déménagement de la Mairie en **juin 2018**, la bibliothèque est transférée dans son local actuel, rendu inoccupé par la fermeture de l'École Albert Saffroy quelques années auparavant. C'est la continuité d'un lieu de savoir mais sous une autre forme.



Le Marché

Le marché continue sur la place de l'Église :

Le mardi de 16 h 30 à 19 h 00 :

La Brasserie des Voyageurs

Restaurant Traiteur italien qui propose charcuterie, fromages, lasagnes et pâtes fraîches maison.

On peut aussi commander des pizzas le matin pour le soir au 03 86 62 11 75.

Boucherie Charcuterie

Zora propose de la viande et de la charcuterie

Et bien sûr tous les jours

Le Distributeur de Pain et Viennoiseries

Du boulanger de Charmoy Romain Courtin

qui est approvisionné 365 jours par an et 2 fois dans la journée si nécessaire.

AGENDA

- 18 mars : Saint Patrick
- 2 avril : Vide-greniers de Brion
- 5 avril : Ateliers de Pâques
- 29 avril : Conférence sur les cadrans solaires (OAPF)
- 14 mai : Repas communal ouvert à tous
- 13 juillet : Repas républicain
- 14 juillet : Concours de Pétanque
- 10 septembre : Vide greniers de la Fourchette
- Octobre 2023 : Prévision d'une manifestation pour octobre rose
- 5 novembre : Loto
- 26 novembre : Marché de Noël

Ça s'est passé ...

Marché de Noël



Beaucoup d'exposants et de visiteurs, que l'on remercie pour l'édition 2022 du Marché de Noël qui a eu lieu le 27 novembre à la salle des fêtes « Les Granges du Château ».

Plein de nouvelles idées pour l'année prochaine.

Ateliers de Noël

Les ateliers de Noël se sont déroulés le 18 décembre 2022 sous le signe de la Coupe du Monde de Football.

Cela n'a pas empêché les enfants d'être créatifs et de nous faire de belles décorations.



Ça s'est passé ...

Vœux du Maire et Conseil Municipal



Les traditionnels vœux du Maire et du Conseil Municipal se sont tenus le 8 janvier 2023 à la salle des fêtes « Les Granges du Château »

Saluons la présence de M. Nicolas Soret (Président de la CCJ et vice-Président du Conseil Régional), M. François Boucher (vice-président du Conseil Départemental), Mme Marie-Agnès Évrard (conseillère départementale) et M. Patrick BLIN (conseiller régional).

PYLÔNE 4G

Depuis tout début janvier, le pylône 4G de La Fourchotte est en service.

Dans un premier temps, les clients hors Free ont quelques irrégularités de signal mais la situation va se régulariser à mesure que les autres opérateurs vont arriver.



École buissonnière

École primaire Hélène Gamet

Depuis septembre, l'école Hélène Gamet accueille 2 classes :

- 27 Petites et Moyennes Sections chez Maîtresse Mathilde
- 21 Grandes Sections et CP chez Maîtresse Gaëlle

Plusieurs projets ont été menés depuis la rentrée :

* **la bibliothèque de Brion** permet le prêt de livres à l'école : Catherine Loubat nous propose toujours des sélections au plus près de nos besoins et selon nos projets, deux à trois fois dans l'année. Cet accompagnement dans les joies de la lecture est un partenariat qui est maintenant bien rôdé et toujours très apprécié !

* **La grande lessive** : cet événement est maintenant récurrent. À nouveau, nous participons à cette exposition artistique et temporaire, en plein air. L'édition du 20 octobre portait le thème « La couleur de mes rêves » et a été affichée devant la Mairie.

* **Participation au marché de Noël** : les enfants ont fabriqué quelques bricolages sur le thème du Père-Noël et les ont proposés aux parents, en échange d'une participation financière libre à la coopérative scolaire. Merci aux parents qui ont prêté main forte, ainsi qu'à l'Association de Parents d'élèves, et au Comité des Fêtes pour son don très généreux à la coopérative scolaire.



* **Vendredi 16 décembre**, le Père Noël a rendu visite aux enfants à l'école, les bras bien chargés. Une belle occasion de fêter la fin de l'année ensemble autour d'un petit goûter

* **Les enfants du RPI** se sont partagés la construction d'un bonhomme Carnaval qui a été brûlé lors de la manifestation du 25 février de la 2B Family Kids

École buissonnière

- * **Le projet artistique** financé en partie par la DRAEC est commencé. Vanessa CLUZEL, intervenante artistique, a travaillé 3 matinées avec les élèves dans le but de construire une « Expo idéale » le samedi 18 mars à l'école.



D'autres projets sont prévus ou en cours de réflexion :

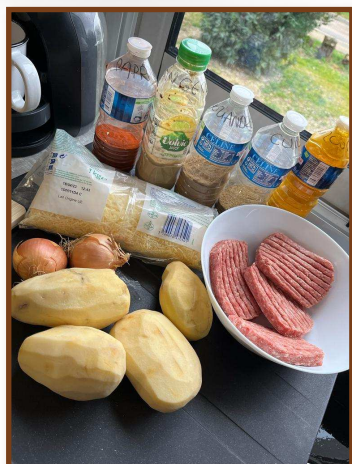


- * Dans le cadre du **projet artistique** également, les élèves se rendront à Migennes, afin de travailler autour d'une fresque de Crazy Spray. Un grand merci à l'association de parents d'élèves qui finance les bus.
- * Les élèves de GS-CP se rendront à la **piscine** tous les mardis de cette deuxième partie de l'année
- * **Le samedi 18 mars après-midi**, l'école ouvre ses portes pour « l'Expo idéale », préparée à l'aide de Vanessa, en s'appuyant sur les ouvrages d'Hervé Tullet.
- * **Le 31 mars**, le RPI se rassemble autour de Carnaval à l'école de Bussy en Othe. Partage, déguisement et petit goûter pour fêter le plaisir d'être ensemble.
- * **Le samedi 17 juin**, le projet artistique se finalisera par l'inauguration de la fresque que les enfants auront peinte sur le mur de la cour de l'école. Les parents auront prêté main forte et la commune aura pris en charge les coûts de matériaux.



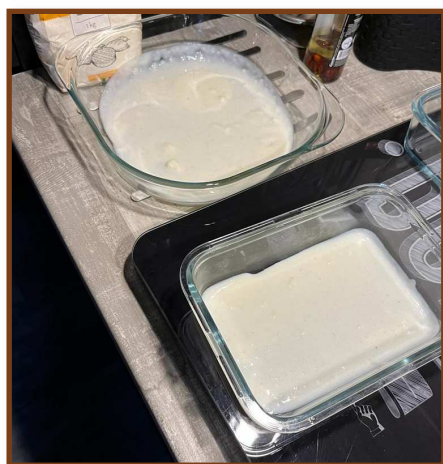
Papill'ons et papill'ottes

Aumônières de Pommes de Terre Farcies



Ingrédients :

- 1 gros oignon (ou 2 petits)
- 300 g de viande hachée
- Épices à votre goût
- 4 pommes de terre
- Emmental râpé
- Beurre, farine et lait pour la béchamel



- Épluchez l'oignon, émincez-le.
- Ajoutez la viande hachée.
- Faites cuire et épicez à votre goût. Laissez refroidir.
- Préparez une purée. Réservez et laissez refroidir.
- Préparez une béchamel.
- Prenez de la purée et formez des boules (voir photos).
- Faites un trou dans la boule et incorporez de la viande hachée.
- Recouvrez d'emmental râpé et refermez la boule.
- Faites de même avec toutes les boules.
- Mettez de la béchamel au fond d'un plat qui va au four.
- Disposez les boules.
- Recouvrez d'un peu de béchamel et d'emmental râpé.
- Enfournerez 15 à 20 minutes à 200 degrés.

BON APPÉTIT
BIEN SÛR !

Événement

Venez fêter la Saint Patrick
Le 18 mars 2023
Dès 20H
A La Salle des Fêtes
Les Granges du Château de Brion

Ambiance Irlandaise,
Plateau charcuterie/fromage
Gâteaux
Bière

Sur inscription jusqu'au 10 Mars inclus
Au 06.65.13.22.65
Places limitées
1 Bière offerte aux Patrick



DIMANCHE 2 AVRIL

Organisé par le comité des fêtes de Brion

Place de l'église



**Vide
Grenier**

Ouverture Exposants 6H00

Réservé aux particuliers

Pas de neuf, ni d'alimentaire

Emplacement : 2€/ml

Buvette, petite restauration

BOUDIN FAIT SUR PLACE

PAS DE RESERVATION, RENSEIGNEMENTS PAR MAIL :
cdfbrion@outlook.com ou 06.65.13.22.65



Vivement le prochain numéro ...